

# L'actualité

de Lumigny - Nesles - Ormeaux

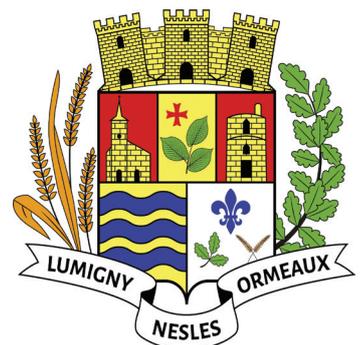


LNO 360°

ÉVÈNEMENT : C'était la Fête aux Villages

DOSSIER : La fonction de maire sur notre commune

INFOS NATURE : Les plantes font du propre !



# Infos mairie

## L'EDITO DU MAIRE

Chers administrés,



Nous arrivons au terme de notre mandature (2020-2026) ! Nous sommes heureux d'avoir participé à l'amélioration des services offerts à la population.

Même si nous n'avons pas pu mettre en œuvre tous les projets qui figuraient sur notre profession de foi, nous avons fait de notre maximum pour les respecter au mieux.

Pourquoi ? Une mandature est assez courte au regard des délais administratifs lors de la réalisation d'un projet quel qu'il soit !

Il y a aussi eu des imprévus, qui ont monopolisé des fonds, qui étaient affectés à d'autres travaux (comme la longère d'Ormeaux menaçant de s'effondrer).

Il nous a paru essentiel d'essayer de faire un maximum d'économies sur nos dépenses d'énergie (au vu de l'augmentation des tarifs !! Nos factures ont triplé !!), nous avons donc changé beaucoup de portes et fenêtres sur les écoles, la mairie annexe d'Ormeaux, les logements et beaucoup de petits travaux qui ne se voient pas forcément, mais qui contribuent à faire des économies sur le long terme...

Le centre technique est terminé et réceptionné, c'est une très bonne chose, tant pour les agents que pour le matériel, qui va enfin être à l'abri.

Nous avons commencé les études pour la reconstruction de la station d'épuration de Lumigny après avoir achevé celle de Nesles, puis sur le groupe scolaire car c'est un gros dossier, qui va prendre un peu de temps tout de même.

Nous sommes sur l'étude de faisabilité, il faut passer par l'acquisition d'une partie du foncier, puis les plans, le chiffrage des différents phasages : la restauration, les classes élémentaires, la salle de motricité et la bibliothèque partagée, le centre de loisirs, le tout

regroupé sur un même lieu, viendra le dossier de demande de subventions en essayant d'en obtenir un maximum, d'où la réalisation du projet en plusieurs phases.

Cette année nous espérons finaliser la réfection de plusieurs voiries communales :

- Route de Bernay à Nesles (avec enfin le bassin de gestion des eaux suite à la DUP favorable),
- Route du Mont à Nesles (qui, suite à des malfaçons, doit être refaite),
- La rue de l'Hospice (qui présente des déformations importantes et un problème de gestion d'eau)
- Le Chemin de Bellevue (qui n'a jamais été fait)

Le tout pour plus de 400 000 €, il s'en suivra un programme afin de maintenir les efforts sur la réfection des voiries communales dans les années à venir.

Ce doit être un travail régulier pour les pérenniser sur la durée.

Nous restons, malgré tout attentifs aux besoins des enfants, des enseignants, des écoles, des animateurs et du centre de loisirs, pour favoriser les activités et le bien-être de chacun.

Il en va de même pour les associations qui sont un lien social essentiel à la vie de nos villages, que nous soutenons au mieux dans la mesure des possibilités financières, matérielles et humaines !

C'est cette lourde tâche, qui nous anime afin de vous apporter des services de qualité !

Alors, si parfois nous n'y parvenons pas toujours dans les temps ou selon vos souhaits, soyez indulgents. La tâche est loin d'être aisée.

Avec le retour des beaux jours, plusieurs manifestations et inaugurations vous attendent : venez nombreux, c'est aussi l'occasion de rencontrer les élus et les agents qui travaillent souvent en coulisses pour vous apporter de la joie, de la bonne humeur, de la bienveillance et de la convivialité !

C'est un peu la fête des voisins à plus grande échelle.

Nous vous souhaitons une excellente lecture !

Le Maire, Pascale LEVAILLANT

## INAUGURATION DU LOCAL TECHNIQUE À LUMIGNY

L'inauguration du nouveau local technique de la mairie a eu lieu le samedi 24 mai dernier. En présence des représentants du Département, du Maire, des agents techniques et des architectes



## MARCHÉ DE NOËL 2024

RETOUR EN QUELQUES IMAGES SUR CETTE BELLE JOURNÉE...



# Infos mairie

## INAUGURATION DU TERRAIN DE BOULES D'ORMEAUX

Le samedi 15 mars 2025 la Municipalité a inauguré le Terrain de Pétanque à Ormeaux, sa réhabilitation est le fruit du travail des bénévoles, en partenariat avec la commune.

Il rend hommage à « M. Maurice COLL » (*membre actif du comité des fêtes depuis de nombreuses années*).

En présence de sa famille, de ses amis et des membres du Conseil Municipal. Malgré le froid...

## LE DÉPART DE LUCIE ET L'ARRIVÉE DE MÉLODIE

La municipalité remercie Lucie pour toutes ces années passées au sein de la mairie, à la gestion des finances, ainsi que pour sa disponibilité, sa discrétion et sa bienveillance.

Suite à son départ, nous avons le plaisir d'accueillir Mélodie qui la remplace dans ses missions

## DÉCHETS VERTS

Avec le retour des beaux jours, les tondeuses ressortent et les sécateurs se dérouillent !

Les déchets verts peuvent être évacués par le service de ramassage des poubelles vertes ou être déposés en déchetterie de Coulommiers.

Il a été porté à notre attention que, de par le passé, des passe droits avait été accordés pour déposer ce type de déchets à certains endroits de la commune mais cette tolérance n'est plus de mise aujourd'hui, les conditions de traitement de ces déchets ayant changées.

La municipalité mettra tous les moyens à sa disposition pour identifier les auteurs de ces dépôts qui feront systématiquement l'objet d'une plainte en Gendarmerie.

Nous vous rappelons également que le brûlage est toujours interdit.

**Sur décision du conseil municipal, le dépôt sauvage est passible d'une amende de 300 € et de 1.500 € en cas de récidive.**

## LA FIN DU CUIVRE

Le 31 janvier 2026 marquera la fermeture commerciale nationale définitive de toutes les offres sur réseau cuivre. L'arrêt progressif de l'ADSL a été mis en œuvre depuis le 31 janvier 2025.

Le réseau cuivre va donc progressivement disparaître au profit de la fibre optique.

Cela signifie également qu'il n'y aura plus de réparation ou de remplacement en cas de panne du réseau cuivre ou de vol de câbles.

Pourquoi la fin du réseau cuivre ?

Ce réseau de plus de 50 ans ne permet plus une qualité de connexion internet suffisante pour les usages du quotidien.

Le réseau en fibre optique va donc se substituer au réseau cuivre sur lequel reposait jusqu'à maintenant le réseau téléphonique cuivre (*RTC, téléphonie fixe avec une prise en T*) et les services internet haut débit (*DSL*).

Nous vous invitons, à vous rapprochez de votre opérateur

## ENLÈVEMENT DES ENCOMBRANTS

**Grande Nouvelle pour notre Commune !  
Annonce importante !**

3 passages d'encombrants cette année ! Désormais, la collecte des encombrants se fera 1 fois par trimestre (*4 passages par an*).

Consciente que la gestion des encombrants est compliquée, la municipalité a décidé de prendre à sa charge la remise en place ce service en porte à porte qui était auparavant effectué par COVALTRI.

Ce ramassage se fait toujours sur rendez-vous par COVALTRI, car cette compétence appartient au syndicat.

Nous devons donc revoir avec COVALTRI les modalités, afin de pouvoir poursuivre cette prestation et ne pas se retrouver en illégalité. (*Suite à un courrier reçu du Président de COVALTRI*).

Bien entendu nous souhaitons maintenir ce service !

**DATES À RETENIR :  
septembre 2025 et décembres 2025**

**Les informations vous seront  
communiquées ultérieurement.**

## CÉRÉMONIES DU 8 MAI



La Municipalité a commémoré l'Armistice de 1945 lors d'une cérémonie empreinte de recueillement et de mémoire.

Merci aux élus, porte-drapeaux, anciens combattants, habitants présents à cette cérémonie, suivie d'une petite collation en Mairie.

## UNE AIRE DE JEU SUR ORMEAUX



Une nouvelle aire de jeu qui vient compléter les activités à proximité de l'école et du terrain de pétanque, est en cours d'installation sur le village d'Ormeaux, elle sera inaugurée prochainement.

## PROMENADE DES CHIENS

A tous les promeneurs et autres randonneurs de nos chemins ruraux, accompagnateurs d'amis canins, nous vous demandons de ne pas vous déplacer dans les champs et les plantations mais aussi de ne plus lancer des branches, bâtons de bois ou autres objets pour jouer avec eux.

En effet, nos agriculteurs sont bien embêtés au moment du passage des engins agricoles car l'ensemble de ces détritiques peuvent se retrouver dans la récolte mais également obstruer, voire endommager les machines !

# Infos mairie

## LA SORTIE DES ANCIENS

C'est dans une ambiance musicale et bon enfant que nos anciens ont passé un moment convivial et une soirée haute en couleur !



## CHASSE

La période officielle de chasse s'est terminée le 28 février dernier (*excepté pour certaines espèces considérées comme « nuisibles »*). Nous déplorons les accidents de chasse qui ponctuent régulièrement l'actualité.

Le 23 février dernier, une chasse aux sangliers sur le territoire communal, a dégénéré (*tirs en direction des habitations et de chemins ruraux où se trouvaient des promeneurs, sangliers qui déambulent en agglomération*),

Cela nous a contraint à prendre un arrêté municipal interdisant la pratique de la chasse à moins de 300 mètres des habitations et des chemins ruraux, au lieu des 150 mètres réglementaires.

Nous avons interpellé la préfecture et la fédération départementale des chasseurs pour sensibiliser sur cette pratique insuffisamment contrôlée.

## HORAIRES MAIRIE

Lundi : de 9h00 à 12h00

Mardi : de 9h00 à 12h00

Mercredi : de 9h00 à 12h00  
& de 14h00 à 17h00

Fermé le jeudi.

Vendredi : de 14h00 à 17h00

Les 2<sup>èmes</sup> samedi de chaque mois :  
de 9h00 à 12h00

Sur rendez-vous en dehors de ces heures d'ouverture.

## ESPÈCE INVASIVE : L'HERBE DE LA PAMPA



Devenue une « espèce invasive », elle se rencontre à présent sur tout le territoire national, au détriment des espèces locales.

Elle est désormais considérée comme une Espèce Exotique Envahissante (EEE) de niveau 2.

Cela signifie qu'il est interdit de l'introduire en France, de la posséder, de la transporter vivante, de la commercialiser, ou de l'échanger.

**Cette réglementation mal connue peut vous coûter très cher : 150.000 euros d'amende si vous ne la respectez pas.**

## DES NOUVEAUX PANNEAUX SUR LA COMMUNE

CENTRE ÉQUESTRE, BAINADE INTERDITE,  
VOIE SANS ISSUE, LIMITATION DE TONNAGE



## NOUVELLE POUBELLE À LUMIGNY POUR LES DÉJECTIONS CANINES

Une nouvelle poubelle vient d'être installée à l'entrée de l'allée des pommiers.

Une autre doit être prochainement posée, rue du Grand Marronnier à Nesles.



# État civil

## NAISSANCES :

Melle BINVIGNAT Olympe, Aure  
née le 11 octobre 2024

Mr BOYER Charly, Franck, Pierre  
né le 13 décembre 2024

Melle CALLOT Ava, Catherine, Nathalie  
née le 9 novembre 2024

Melle DELANNOY Elina, Kaja, Janique  
née le 31 décembre 2024

Mr GOUANEAU Timéo, Frantz, Stéphane,  
Philippe, né le 31 octobre 2024

Mr MAESTRI Lucas, Bernard, Jean-Pierre  
né le 5 décembre 2024

Melle RODRIGUES Cassy  
née le 9 décembre 2024

Mr VANDAËLE Ethan, Alexis, Léo  
né le 26 décembre 2024

Mr MUKENDI Omary ,Rakeem, Keedi  
né le 13 janvier 2025

Melle MIGNOT Eva, Sandrine, Colette  
née le 23 janvier 2025

Mr MORGADO GOMES Tom, Jules  
né le 1<sup>er</sup> Mars 2025

Mr DELALOT Antonin, Olivier, José  
né le 26 mars 2025

Melle CUVILLIER Aria, Nicole, Pascale  
née le 28 mars 2025

Mr TEIXEIRA Pedro, Ivan  
né le 23 mai 2025

Mr JAMES LE LAY Evan, Leny, Julian  
né le 26 mai 2025

Melle GUIGNOLLE Margot  
née le 3 mai 2025

Melle VICENTE CARVALHO OLIVEIRA  
Calie, Marie, Celeste  
née le 30 avril 2025

## MARIAGES :

Mr TRASSART Tristan  
et Melle BONTEMPS Hélène  
mariés le 2 novembre 2024

## DÉCÈS :

Mr CARRÉ Jean-Luc  
décédé le 23 décembre 2024

Mr BROCHEUX Alain  
décédé le 14 janvier 2025

Mr MIMOUNI Patrick  
décédé le 2 février 2025

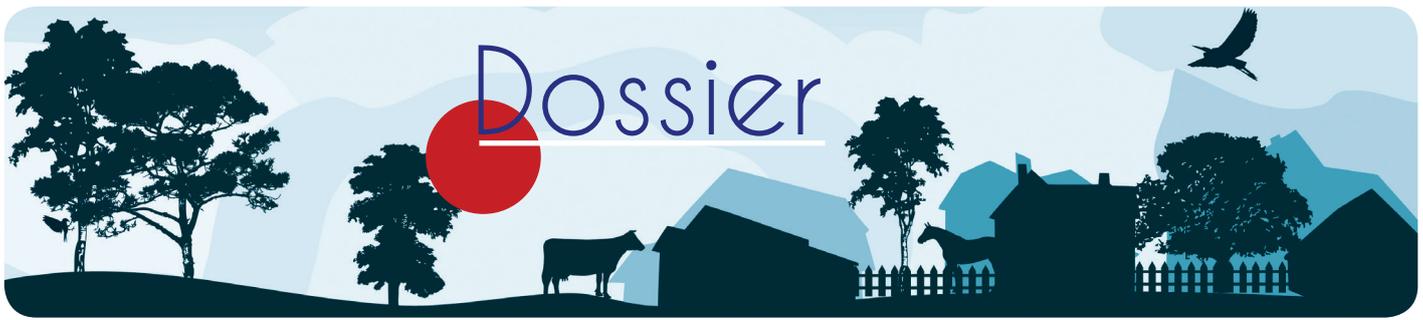
Mr FERREIRA RODRIGUES Antonio  
décédé le 16 février 2025

Mme PAULIN Madeleine  
décédée le 3 avril 2025

Mme GONÇALVES FONTELO Emilia  
décédée le 17 avril 2025

Mme NONAT épouse DESRUES Huguette  
décédée le 23 mai 2025

Mr DE ABREU Lionel  
décédé le 11 mai 2025



# LE QUOTIDIEN DU MAIRE ET DES ELUS DE NOTRE COMMUNE

*Selon un sondage IFOP réalisé fin novembre 2024, 68 % des Français sont attachés à leur Maire, en ce sens qu'ils considèrent que le Maire est l'élu qui comprend le mieux leurs préoccupations*

*Cela montre à la fois le rôle fondamental du Maire dans la gestion quotidienne d'une collectivité (surtout dans une commune rurale de petite taille) mais surtout l'exigence de cette fonction sur laquelle beaucoup d'attentes sont placées.*

*Il s'agit d'une lourde charge qui nécessite de la rigueur, de la patience, de l'écoute, de la détermination et des connaissances générales dans tous les domaines d'intervention d'une commune : règlementations, institutions, état civil, finances publiques, urbanisme, ressources humaines, sécurité et salubrité publique, gestion du domaine public, préservation du patrimoine, affaires scolaires et extra-scolaires, associations locales, eau & assainissement, ...*



**Une représentation  
légitime  
et symbolique**

*Être Maire, c'est beaucoup de signatures :* un acte d'état civil, un contrat, une autorisation de travaux, un arrêté municipal, une attestation, une délibération, ... et chaque document implique une responsabilité de premier plan sur la légalité, sa mise en œuvre, son coût budgétaire, ses conséquences pratiques à court, moyen et long terme, et tout ceci pour le bon fonctionnement de la commune. De par sa fonction, il procède à de nombreuses cérémonies républicaines (*mariages, pacs, baptêmes, commémorations, ...*), le plus souvent les week-ends et jours fériés.

Malgré l'aspect festif de ces cérémonies, le Maire doit rendre compte auprès du Procureur de la République ou du Préfet qui contrôle de la bonne conformité des procédures.



**Un Gestionnaire  
garant  
des deniers  
publics**

Chaque année, le Maire élabore, prépare et soumet au vote le budget de la commune, qui détermine et conditionne le fonctionnement des services et les investissements qui seront réalisés.

Il s'agit toujours d'une période génératrice de stress et de casse-tête, lorsqu'on compte sur la municipalité pour répondre à des demandes, à des sollicitations, à des besoins exprimés par les habitants et que l'État réduit les dotations globales de fonctionnement.

Cela se résume par comment faire plus avec moins. Et surtout, comment expliquer qu'on ne pourra pas forcément tout faire cette année, peut être l'année prochaine, ou pourquoi nous priorisons tel projet plutôt qu'un autre ?

Être élu, c'est faire des choix et faire des choix, c'est ne pas plaire à tout le monde.



**Un élu  
en première ligne**

Lorsqu'une personne se présente en tant que Maire, c'est pour vous représenter et essayer autant que possible de résoudre les problèmes que vous exposez.

Lorsque c'est possible, une solution est apportée. Mais quand la commune est limitée financièrement, quand les pouvoirs du maire se heurtent à la loi ou ne disposent pas des moyens suffisants, il faut se préparer à faire face aux mécontentements, aux critiques et malheureusement aux violences.

Lorsque des infractions sont constatées sur la commune, de l'incivilité mineure comme les déjections canines sur la voirie, à une construction illégale réalisée sur la commune, à défaut d'avoir une police municipale, et selon les disponibilités des brigades de gendarmerie,



... Suite de la page 5

c'est le Maire qui doit relever les infractions, les notifier aux auteurs et appliquer les sanctions.

Cette procédure n'est pas sans risque. En cas de décès, en cas de catastrophes ou sinistres graves qui touchent la commune, c'est le Maire qui est appelé pour organiser, convoquer, réquisitionner et décider sur la manière dont la situation doit être gérée. C'est une astreinte permanente.



### Une fonction et non un emploi

La fonction de Maire et d'adjoint est un mandat et non un emploi. Cela signifie que ce rôle s'effectue sur le temps « libre » des élus pour vous représenter, très souvent au détriment de leur vie professionnelle et familiale. Car être élu, c'est être interpellé à la sortie des écoles par les parents d'élèves, être appelé à 2 heures du matin pour gérer un sinistre sur la commune, ou encore tenir des réunions de travail tard le soir.

A ce titre, ils bénéficient d'une indemnité pour la prise en charge de leurs frais de représentation, lorsqu'ils doivent se rendre à des réunions (*en préfecture, au conseil départemental, au conseil communautaire, aux syndicats de communes, ...*) afin de défendre les intérêts de la commune et des administrés.

Ce n'est pas forcément le cas des conseillers municipaux qui s'investissent pleinement dans leurs engagements, au même titre qu'un bénévole qui œuvre dans une association.

***Vous l'aurez compris, être Maire est une tâche extrêmement complexe et c'est pour cette raison que beaucoup d'élus démissionnent en cours de mandature.***

***Situation inédite en 2020 où dans quelques communes rurales, aucun candidat ne s'est présenté aux élections.***



### Un sacerdoce générateur de beaucoup de frustrations.

C'est un rôle qui génère beaucoup de frustrations.

Déjà parce qu'être élu, c'est gérer une administration qui fonctionne dans une temporalité différente : non pas parce qu'il y a un manque de réactivité, mais parce que les procédures administratives sont soumises à des délais exorbitants.

Par exemple, si la mairie veut faire réaliser des travaux par une entreprise, il faut passer un marché public : rédaction du cahier des charges, publication, période de consultation, réception des offres des entreprises, analyse des offres et attributions des marchés. C'est facilement 4 à 6 mois de délais pour accomplir toutes ces formalités.

***C'est donc en ce sens qu'un mandat, qui dure 6 ans, est un délai très court pour réaliser des projets. Il y a une volonté à faire tellement plus, mais il faut arriver à concilier toutes les contraintes pour atteindre cet objectif.***

Et il ne faut pas oublier l'impact physique et psychologique que cette charge représente pour les élus : de récentes études ont montré que l'exercice d'un mandat de Maire expose à des mécanismes générateurs de charge mentale ou de stress : être sous pression, devoir penser à trop de choses à



### Un chef d'équipe

Le Maire mène avant tout une équipe municipale qui s'est engagée pour mettre en œuvre un programme politique pour lequel il a été élu.

Comme toute équipe, chaque membre exprime ses idées, opinions et avis selon sa sensibilité politique où ses convictions personnelles et l'édile impulse une dynamique de cohésion et d'unité dans la prise de décisions.

Il en va de même dans la gestion de l'administration car en tant qu'autorité territoriale, le Maire dirige les agents municipaux de la commune, avec tout ce que cela implique en termes de gestion des ressources humaines, comme dans une entreprise, excepté le fait que les procédures administratives sont beaucoup plus longues, complexes et rigides en raison de la législation.

Un Maire ne travaille donc pas tout seul, il est suivi par toute une équipe d'élus et d'agents pour répondre à vos besoins. En cela, être Maire, c'est aussi être un manager accompli.



la fois, avoir une action incomprise ou mal perçue, ne pas réussir à résoudre certains problèmes ou devoir cacher ses émotions.

Sans oublier les atteintes à la personne et les agressions, lorsqu'en 2019 un Maire d'une commune du Var est décédé en tentant d'arrêter l'auteur d'un dépôt sauvage sur sa commune.

**N**ous espérons qu'à la lecture de ce dossier, vous saisissez mieux ce qu'implique le rôle et la responsabilité de «Maire» d'une petite commune, et Lumigny-Nesles-Ormeaux n'y échappe pas (avec le patrimoine de trois villages).

La gestion administrative et budgétaire est cruciale, pour ne pas se retrouver dans la situation critique, ou la commune s'est retrouvée sous la surveillance de la Chambre Régionale des Comptes !

À la limite de la mise sous tutelle. L'équilibre est fragile, cela reste un exercice complexe et la gestion de s'improvise pas.

Cela n'enlève en rien l'engagement des élus auprès de vous et de leur attachement pour la commune.

Vos demandes sont les bienvenues mais nous comptons sur votre compréhension, votre respect et votre soutien pour améliorer la qualité de vie de nos villages.



## Quelles sont les fonctions du maire ?



**Exécutif de la commune**



Il exécute les délibérations du conseil municipal



Il exerce des pouvoirs délégués par le conseil municipal

Il dispose de pouvoirs propres

→  
Chef de l'administration communale

→  
Chargé de la police administrative

→  
Capacité à délivrer des permis de construire



Il prend des arrêtés municipaux



Il représente la commune en justice



**Représentant de l'État**



Il est officier de l'état civil (naissances, mariages, décès)



Il est officier de police judiciaire



Il organise les élections



Il statue sur les demandes d'inscription sur les listes électorales

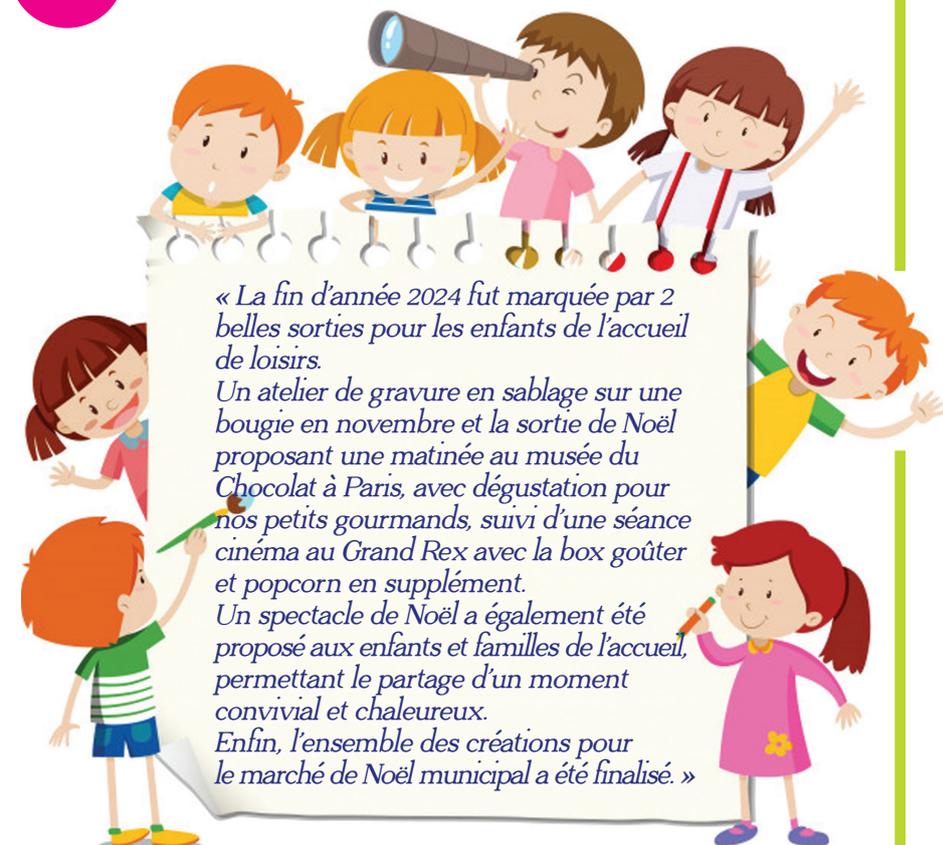


Il est chargé du recensement citoyen



Il organise les cérémonies patriotiques dans sa commune

# Centre de loisirs



« La fin d'année 2024 fut marquée par 2 belles sorties pour les enfants de l'accueil de loisirs.  
Un atelier de gravure en sablage sur une bougie en novembre et la sortie de Noël proposant une matinée au musée du Chocolat à Paris, avec dégustation pour nos petits gourmands, suivi d'une séance cinéma au Grand Rex avec la box goûter et popcorn en supplément.  
Un spectacle de Noël a également été proposé aux enfants et familles de l'accueil, permettant le partage d'un moment convivial et chaleureux.  
Enfin, l'ensemble des créations pour le marché de Noël municipal a été finalisé. »



# Centre de loisirs



« Le début d'année 2025 fut rythmé de façons différentes pour les maternels et les élémentaires. Les petits ont pu découvrir différents univers : la culture anglaise au travers de ses symboles et de sa langue notamment, mais aussi l'univers du Far West et l'éternel duel entre cow-boys et indiens.

Les élémentaires ont découvert le projet « photographie » avec différentes activités en lien et une journée exceptionnelle avec un photographe pour la découverte du « light painting ».

Cette journée, qui s'est déroulée au stade de Lumigny, fut une superbe réussite.

Durant les vacances d'hiver, une sortie à Palomano a été organisée pour tous les enfants, en plus d'une séance cinéma après un pique-nique au sein d'un centre de loisirs de Champigny-sur-Marne que nous remercions pour son accueil chaleureux. »



## MAGIE VERTE contre POLLUTION

*Pourquoi Magie Verte ? Parce que certaines plantes ont la formidable capacité de dépolluer les sols qui ont été pollués... Ce qui ne nous dispense pas de chercher à réduire les pollutions de toutes sortes... Dans cette lutte et pour un retour à l'équilibre, nous avons donc des alliées !*

En fait, point de grimoire ou d'enchantement, mais une technique nommée la phytoremédiation, qui est l'art de soigner les sols par les plantes.

Cette nouvelle méthode de phytomanagement est actuellement expérimentée en France sur de nombreux sites pollués, afin de les rendre habitables, cultivables ou de les transformer en espaces verts sans risque pour la santé.

À l'instar de Nicolas Flamel elles font même de «l'alchimie» et réalisent, en quelque sorte leur Grand Œuvre puisque elles sont capables de «transmuter» le plomb, comme le géranium par exemple.

*Parmi les plus gros polluants de notre environnement nous trouvons les plastiques, qui se décomposent à terme en micro et nanoplastiques pouvant contaminer humains et animaux par contamination ou ingestion.*

*Ce sont à la fois des polluants physiques via la dégradation des microparticules mais aussi des polluants microbiologiques via la dégradation de leurs additifs (bisphénols, phtalates, métaux...) qui sont eux potentiellement porteurs de bactéries ou de virus.*



### DES PLANTES

#### QUI DÉGRADENT LE PLASTIQUE

La fève fixe, par phytostabilisation, les particules nanoplastiques dans ses racines, la laitue ou le blé font de même, mais peuvent également les absorber, par phytoextraction, dans leurs feuilles ou leurs tiges.

L'environnement aquatique qui concentre de grandes quantités de nanoplastiques, trouvera de l'aide auprès de plantes comme la lentille d'eau ou la jacinthe d'eau dont la structure caverneuse et spongieuse peut absorber jusqu'à 50 fois son poids en pétrole.

### NOS STATIONS D'ÉPURATION UTILISENT LE PRINCIPE DE PHYTODÉGRADATION

C'est un procédé d'assainissement des eaux usées, par un marécage naturel qui permet la dépollution via les racines de plantes aux propriétés épuratrices.

Ce procédé est 100% naturel, sans odeurs et peut même s'avérer esthétique.

Le principe est simple : des roseaux ou phragmites sont plantés dans une série de filtres garnis de graviers et de sable.

On vient ensuite fixer des bactéries épuratrices, sur le sable, les rhizomes des roseaux et la couche de boues de surface.

Ces dernières se développent et dégradent ainsi les eaux usées.

### 4 PROCESSUS DE DÉPOLLUTION

#### La phytoextraction :

Les racines puisent les polluants du sol et les stockent dans leurs tiges et dans leurs feuilles.

- Technique utile pour les métaux comme le zinc, cuivre, cadmium et les radioéléments comme l'uranium.

*Végétaux : le peuplier, le tabouret bleuâtre ou l'alysson des murs*

#### La phytostabilisation :

Les végétaux séquestrent puis absorbent les polluants dans leurs racines les maintenant dans le sol.

Cette technique préserve la chaîne alimentaire et les nappes phréatiques en évitant à la pollution de remonter à la surface et d'être dispersée par le vent ou les pluies.

- Technique utile en cas de pollution à l'arsenic, au nickel ou radioéléments de type uranium.

Appliquée aux étendues d'eau, elle est nommée rhyzofiltration.

*Végétaux : le saule, le peuplier, l'aulne, l'acacia, l'érable, le trèfle, le maïs, le tournesol, les graminées, l'agrostide commune, l'herbe aux éléphants ou les pélagoniums*

#### La phytodégradation :

Certains végétaux accélèrent la dégradation des polluants. Ils les absorbent puis les dégradent grâce à des enzymes qu'ils sécrètent en interne ou grâce à des alliances avec d'autres micro-organismes présents dans le sol, près de leurs racines

- Technique utile face aux polluants organiques : hydrocarbures, pesticides, explosifs.

*Végétaux : la luzerne, le trèfle, le peuplier, le saule, le carex, le papyrus, le maïs et le blé.*

#### La phytovolatilisation :

Les racines des végétaux absorbent les polluants puis les dirigent vers les feuilles où ils sont expulsés sous forme d'éléments volatils.

- Technique utile pour les métaux, les pesticides, les explosifs.

*Végétaux : le tabac, le saule pleureur.*

### LES PLANTES BIO-INDICATRICES

Dans la nature, comme dans nos jardins, là aussi les plantes nous aident, avec les plantes dites bio-indicatrices.

Il faut savoir que le sol est un énorme réservoir de graines de différentes variétés.

Ces graines ne germent pas tant que des conditions favorables ne sont pas réunies. Elles sont dites « en dormance ».

Selon l'état du sol, certaines variétés vont sortir de cette dormance pour germer...

C'est ce que l'on appelle « la levée de dormance » et quand elles poussent spontanément sur un lieu donné, elles apportent des indications sur la nature et l'état des sols.

**Par exemple :** si vous voyez du **mouron** cela veut dire que le sol est équilibré, fertile et biologiquement actif, aéré avec une bonne minéralisation de la matière organique.

**En revanche :** si vous voyez du **datura** c'est que le sol est pollué...



## L'AMICALE DES SÉNIORS

*C'est la jeune association (2 ans) qui anime le club des anciens !*

*Un jeudi sur deux, dans l'ancienne mairie de Nesles, le club se réunit pour jouer aux cartes, au scrabble... Mais aussi papoter, boire un café, un verre de cidre et partager des gâteaux !*

Le club organise la galette des rois, mais également des repas (Noël, Pâques, le barbecue de fin de saison), des sorties (la fabrique de pâtes artisanales de Marles suivi d'un repas «pâtes bolognaises» ou la visite de la brasserie de Courpalay).

Des lotos viennent ponctuer l'année avec de nombreux lotos et un final sous forme de buffet salé/sucré !

Le club participe aussi chaque année à la fête du village, pour cette occasion nos adhérents sont invités par le club à un apéritif et cette année une nouveauté l'inauguration d'un tournoi de belote.

Mais en dehors de tout cela le club est surtout un lieu de rencontre et d'échange.

**Pour de plus amples renseignements veuillez contacter le club : au 06 16 09 06 10**



**Nous souhaitons rendre hommage à l'un de nos adhérents décédé début mai, Monsieur Eustache, qui habitait Nesles.**

**Gaëtan faisait parti des plus fidèles de nos adhérents. Par sa présence au club il apportait beaucoup de jovialité, c'était un homme d'une grande gentillesse et d'une grande générosité de coeur.**

**Nous garderons particulièrement en souvenir son humour et ses éclats de rire !**

## J'AI TROUVÉ UN ANIMAL SAUVAGE EN DÉTRESSE !...

**Que faire ?**

**L'animal est-il réellement en détresse ?**

De trop nombreux animaux sauvages sont recueillis et amenés inutilement en centre de sauvegarde.

Aussi, avant d'agir, assurez-vous d'abord que l'animal est bien en situation de détresse.

Prenez le temps d'observer, de regarder l'environnement dans lequel vous l'avez trouvé. C'est important car un animal n'est pas forcément en détresse ou abandonné par ses parents quand on le trouve au sol...

Idéalement, ne recueillez un animal que s'il est manifestement blessé (aile pendante, trace de saignement, impossibilité de se tenir sur ses pattes).

La majorité des animaux sauvages craint l'homme. Oiseaux et mammifères s'enfuient instinctivement à son approche.

**Contactez la LPO qui vous conseillera au 05 46 82 12 34 ou la gendarmerie la plus proche.**

## Infos Patrimoine

## D'OU VIENT LE NOM DE MA RUE ?

*Merci à l'association Histoire et Patrimoine de Lumigny-Nesles-Ormeaux et à Monsieur Marc Rossi.*

*Les noms de lieux sont dans leur majorité assez explicites, mais certains ont subi une évolution ou une déformation masquant leur forme première qu'il faut essayer de retrouver.*

*Cent-vingt toponymes de notre commune ont été étudiés, en voici quelques-uns :*

**BECTARDERIE (la) :** du nom de famille Bectard et le suffixe -erie - désignant l'endroit où elle vit.

**BOUILLAUX, BOUYAUX (les) :** déformation du nom bouleaux (arbres) due au parler local.

**BOURBAUDOIN (ferme de) :** de bourg, burg, endroit fortifié et du nom d'homme Germain Baldwin.

**BRÛLE (chemin de, pont de) :** de brûlis, terre défrichée ou cultivée par le feu.

**CHESSY (moulin de) :** probablement la possession d'un domaine par un dénommé Cassius.

**CLOS TOURET (le) :** terrain fermé, clos, propriété d'une personne ayant pour nom Touret.

**FLEUREUSE (la) :** de fleurir, fleurant, répandre une odeur plutôt agréable.

**GUERLANDE (étang et domaine de) :** altération du nom Garlande, puissante famille du Moyen Âge.

**GUÉ (le) :** mauvaise orthographe de guet, tour de guet médiévale du nom de Guet Imbert.

**JUSTICE (la) :** endroit de supplice où se dressait un gibet, à Ormeaux l'Orme de la Justice.

**MARE L'AMI (la) :** vient de Lamy, nom de l'ancien propriétaire de cette mare aujourd'hui comblée.

**MARGAT (chemin du) :** chemin conduisant au margat endroit humide, boueux, voire marécageux.

**MONPLAISIR :** nom attribué à une habitation, comprendre mon plaisir, mon rêve etc...

**PLESSIS (ferme du) :** l'origine du nom est très ancienne, plessis ou plesse vient du latin plectere ou plectare (tresser), c'est une haie faite de branches serrées et entrelacées permettant de sécuriser un lieu.



L'opération «chats errants - chats libres» avance !

Une convention a été signée avec la clinique vétérinaire du Dr Degauchy pour la stérilisation et l'identification des chats errants de la commune.

Une fois que ces petits poilus sont stérilisés et en règle avec leurs papiers d'identité, ils deviennent des chats libres...

*Pour les avoir à l'oeil sur le long terme, plusieurs mesures ont été prises :*

- En premier lieu un site les référence et génère une sorte de carte d'identité avec photo.

- Trois «hôtels» à chats sont en fabrication et chaque village en sera doté.

Ils seront placés dans des endroits tranquilles afin qu'ils soient au calme et qu'ils n'offensent pas trop le regard de leurs détracteurs...

**Petit rappel :** les municipalités ont l'obligation légale de gérer les chats errants, nous avons donc contacté d'autres communes pour étudier la manière dont ils organisent leur prise en charge.

Fort de ces enseignements nous avons également investi (grâce à une subvention d'état) dans trois caisses de trappage, trois caisses de transport, dans un enclos (pour permettre aux chats d'arriver à jeun le jour de l'opération).

## LA ROUTE DE BERNAY



La réfection de la route de Bernay nécessitant la création d'un bassin versant pour les eaux pluviales, nous sommes en attente de l'accord de la police de l'eau pour commencer les travaux.

## LE 17 MAI DERNIER C'ÉTAIT LA FÊTE DES VILLAGES !

Le samedi 17 Mai s'est déroulé, à l'initiative de la municipalité, à Lumigny, la Fête des villages avec pour thématique cette année, le conte d'« Alice aux pays des merveilles ».

Ce fut l'occasion, pour petits et grands, de s'essayer à toute une série d'activités et d'épreuves plus folles les unes que les autres : le labyrinthe, le château de cartes, le lancé de chapeaux, le jeu des 7 familles, et l'atelier photos avec tous les protagonistes (Alice, le Lapin, la Reine de Cœur, le Chapelier fou).

Cet évènement fut également l'opportunité d'organiser un tournoi de belotte par l'Amicale des Séniors de Lumigny-Nesles-Ormeaux.

La journée s'est conclue autour d'un repas festif et convivial, dans une ambiance musicale divertissante jusqu'au bout de la nuit...

Un grand bravo et merci à tous les acteurs et participants de cette magnifique fête.



MENTIONS LÉGALES :

Directrice de publication : Pascale Levailant  
Comité de rédaction : Élus : Nicolas Boucaud, Guy Mingot, Cindy Prou, Marie Tosi-Duval  
Agents : Morgan Mohamed, Dimitri Belliot, Mélissa Levy

Mise en page : Marie Tosi-Duval

MAIRIE DE LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX  
3 PLACE DE L'ÉGLISE 77540